



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

### Signature du contrat de territoire (2010-2016) entre le Conseil général et la Communauté de Communes du Pays des Abers

BOURG-BLANC  
COAT-MEAL  
Le DRENNEC  
KERSAINT-PLABENNEC  
LANDEDA  
LANNILIS  
LOC-BREVALAIRE  
PLABENNEC  
PLOUGUERNEAU  
PLOUGUIN  
PLOUVIEN  
SAINT PABU  
TREGLONOU

Dans le cadre des orientations de son Agenda 21, le Conseil général a souhaité faire évoluer sa politique territoriale en proposant à la Communauté de Communes du Pays des Abers la construction partagée d'un « Contrat de Territoire ». Cette évolution va dans le sens d'une plus grande prise en compte des spécificités de chaque territoire.

Élaborés sur la base de projets communs entre le Département et les acteurs locaux, ces contrats doivent permettre de mieux répondre aux besoins des Finistériens.

**Pierre Maille**, Président du Conseil général et **Christian Calvez**, Président de la Communauté de Communes du Pays des Abers ont donc procédé à la signature du Contrat de Territoire le:

**Mardi 01 juin 2010 au Sémaphore de Landéda**

Le Conseil général du Finistère et la Communauté de Communes du Pays des Abers contractualisent pour une durée de 6 ans (2010-2016) sur les trois enjeux partagés:

- **Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel**
- **Organiser les déplacements**
- **Préserver et valoriser le littoral et les Abers.**

L'engagement du Conseil général pour le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers s'élève à **5 774 530€**